



Rapports du Corps commun d'inspection

Rapport du Secrétariat

1. En 2012, le Corps commun d'inspection (CCI) a publié 13 rapports, deux d'entre eux ayant été présentés de manière approfondie au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à sa dix-septième réunion, en janvier 2013.¹ Les observations détaillées du Secrétariat ont été transmises au CCI. Trois autres rapports du CCI n'intéressaient pas directement l'OMS² ou n'appelaient de sa part aucune mesure particulière à ce stade. Deux autres rapports de 2012 examinaient la gestion, l'administration et la décentralisation à l'OMS.³ Les deux rapports ont été examinés par le Conseil exécutif à sa cent trente-deuxième session en janvier 2013.⁴ Le Conseil a ensuite adopté la décision EB132(14) dans laquelle il a notamment demandé au Directeur général d'incorporer les recommandations du Corps commun d'inspection au plan de mise en œuvre de la réforme de l'OMS et de rendre compte de l'application de ces recommandations conformément au processus de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la réforme de l'OMS.⁵

2. À ce jour, le CCI a publié un rapport en 2013 : Examen des accords à long terme relatifs aux achats dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2013/1). Les observations détaillées du Secrétariat sur les six autres rapports de 2012 et le rapport de 2013 ont été communiquées au CCI ainsi qu'au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

3. Les observations sur les rapports du CCI intéressant l'OMS publiés en 2012 et 2013, ainsi que les principales conclusions et recommandations du CCI, sont résumées dans un tableau disponible sur demande ou en consultant le système de suivi du CCI accessible par l'intermédiaire de son site Web (<http://www.unjiu.org>). Les observations ont porté sur les rapports ci-après :

¹ Voir le document EBPBAC17/6.

² Document JIU/REP/2012/1, Examen de la gestion et de l'administration de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ; document JIU/REP/2012/3, Évaluation d'ONU-Océans ; et document JIU/REP/2012/13, Review of Management and Administration in the International Atomic Energy Agency (IAEA).

³ Document JIU/REP/2012/6 Examen de la gestion, de l'administration et de la décentralisation à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – Partie I ; et document JIU/REP/2012/7, Examen de la gestion, de l'administration et de la décentralisation à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – Partie II

⁴ Voir le document EB132/5 Add.6.

⁵ Voir la décision EB132(14).

- i) Étude de l'emploi de consultants individuels par le système des Nations Unies (JIU/REP/2012/5) ;
- ii) Étude des progiciels de gestion intégrés dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2012/8) ;
- iii) Sommes forfaitaires en lieu et place des prestations dues (JIU/REP/2012/9) ;
- iv) Relations entre le personnel et l'Administration dans les institutions spécialisées des Nations Unies et les entités appliquant le régime commun (JIU/REP/2012/10) ;
- v) Financement de l'action humanitaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2012/11) ;
- vi) La planification stratégique dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2012/12) ;
- vii) Examen des accords à long terme relatifs aux achats dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2013/1).

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FIGURANT DANS DES RAPPORTS ANTÉRIEURS

4. Concernant la mise en œuvre des rapports du CCI examinés par le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à sa dix-septième réunion en janvier 2013, et plus particulièrement du rapport sur les dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/2011/5), le CCI a formulé sept recommandations. Cinq d'entre elles étaient destinées aux chefs de secrétariat et deux aux organes délibérants des organisations du système des Nations Unies.

Recommandation 1

5. Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui n'ont pas encore élaboré de document autonome sur l'application du principe de responsabilité devraient le faire à titre prioritaire en s'inspirant des conditions énoncées dans le rapport.

6. Le Secrétariat confirme qu'un document autonome sur l'application du principe de responsabilité est important et nécessaire pour toutes les organisations. Un tel document sur l'application du principe de responsabilité est en cours d'élaboration à l'OMS dans le cadre du programme de réformes gestionnaires.

Recommandation 2

7. Les organes délibérants des organismes des Nations Unies, qui ne le font pas encore, devraient prendre leurs décisions compte tenu de la gestion axée sur les résultats et veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées pour mettre en œuvre les plans stratégiques des organisations et la gestion axée sur les résultats.

8. Le douzième programme général de travail 2014-2019 et le budget programme 2014-2015 proposeront une nouvelle chaîne de résultats qui reliera la prestation des produits et des services par le Secrétariat aux résultats en matière de santé et de développement aux niveaux national, régional et mondial. Le douzième programme général de travail fournit une vision stratégique de haut niveau pour l'action de l'Organisation, et le budget programme 2014-2015 vise à faciliter l'approbation et la supervision par les organes directeurs de l'OMS de l'ensemble des ressources de l'Organisation.

Recommandation 3

9. Les chefs de secrétariat devraient incorporer l'évaluation, y compris les résultats des auto-évaluations, dans leurs rapports annuels aux organes délibérants.

10. Le Secrétariat a mis au point un nouveau cadre de contrôle de la gestion interne, qui fait actuellement l'objet d'une évaluation au sein de l'Organisation. Le cadre se compose de cinq éléments étroitement liés les uns aux autres et énonce 17 principes qui guideront la mise en œuvre et le suivi de la conformité dans les principaux domaines de contrôle. L'un des éléments essentiels de ce cadre est la nécessité de mener des évaluations régulières et de faire connaître les éventuelles insuffisances mises en lumière par ces évaluations. Le cadre sera complété par un guide à l'intention des administrateurs et une liste récapitulative qui permettra aux administrateurs de mener à bien une auto-évaluation. Les résultats de cet exercice seront ensuite synthétisés et transmis à l'Administration et aux organes directeurs par l'intermédiaire de mécanismes formels, qui comprennent des procédures de contrôle de la qualité au niveau interne.

Recommandation 4

11. Les chefs de secrétariat des organisations qui ne le font pas encore devraient informer le personnel des mesures disciplinaires qu'ils ont prises en publiant des listes (en annexe au rapport annuel et sur un site Web) décrivant l'infraction et les mesures prises tout en préservant l'anonymat des fonctionnaires concernés.

12. Dans son rapport annuel aux organes directeurs, le Bureau des services de contrôle interne inclut un résumé des conclusions de chaque enquête relative à une allégation de faute ainsi que les résultats en termes de sanctions appliquées par la direction.

Recommandation 5

13. Les chefs de secrétariat devraient ordonner à leur division des ressources humaines de mettre en place des mécanismes de reconnaissance des résultats exceptionnels en concevant des manières créatives de motiver le personnel, notamment aux moyens de primes et de récompenses.

14. Dans le contexte des réformes gestionnaires et des réformes des ressources humaines en cours à l'OMS, la nouvelle politique visant à reconnaître et à récompenser l'excellence devrait entrer en vigueur en juillet 2014. Dans le but de renforcer l'engagement du personnel, cette politique prévoit des récompenses liées aux apprentissages et au perfectionnement.

15. Cette politique repose sur les travaux de recherche de la qualité menés à bien dans l'ensemble de l'Organisation par le groupe de travail mondial sur la gestion et le développement des services du personnel, et les consultations avec le Conseil mondial personnel/administration en 2012, et est

conforme aux bonnes pratiques et à la position de la Commission de la fonction publique internationale sur la récompense et la reconnaissance des services du personnel.¹

Recommandation 6

16. Les chefs de secrétariat devraient d'urgence, s'ils ne l'ont pas déjà fait, élaborer et appliquer une politique de la communication et de l'information qui améliore la transparence et la responsabilisation dans leurs organisations respectives et faire rapport en conséquence à leurs organes délibérants.

17. Le Secrétariat s'est engagé à élaborer une nouvelle politique de diffusion de l'information dans le cadre de la réforme de l'OMS. Un groupe de travail a été créé pour rédiger cette nouvelle politique.

Recommandation 7

18. L'Assemblée générale et les autres organes délibérants devraient prier les chefs de secrétariat d'évaluer la mise en œuvre de leur dispositif/système d'application du principe de responsabilité et leur présenter un rapport pour examen en 2015.

19. Ce délai est trop court pour l'OMS étant donné que l'on est toujours dans la phase de conception d'un dispositif amélioré d'application du principe de responsabilité.

20. Concernant le rapport sur la gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2011/9), le CCI a formulé 11 recommandations. Neuf d'entre elles étaient destinées aux chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies, une aux organes délibérants des organisations du système des Nations Unies et une autre au Secrétaire général en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. Les recommandations du CCI sont résumées ci-après.

21. Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient s'assurer que :

- a) le comité de pilotage informatique (ou autre organe analogue) se compose des directions opérationnelles représentant tous les grands services de l'organisme, qu'il est présidé par un directeur exécutif, de préférence l'adjoint du chef de l'organisme ou un responsable de rang équivalent, et qu'il se réunit régulièrement et fait l'objet d'examens et d'évaluations périodiques ;
- b) le directeur de l'informatique ou son homologue occupe un rang suffisamment élevé dans la hiérarchie, qu'il dispose des responsabilités et d'une autorité appropriées et qu'il a accès à la direction exécutive ;
- c) une stratégie informatique est élaborée, approuvée, et réexaminée et actualisée périodiquement ;
- d) la stratégie informatique est étroitement alignée sur les plans stratégiques à moyen et à long terme de l'institution ;

¹ Voir le document ICSC/74/R.3

e) des mécanismes pour suivre la mise en œuvre de la stratégie informatique sont établis, en veillant à ce que la stratégie ainsi que la feuille de route, les produits et les indicateurs de performance destinés à en faciliter l'application fassent l'objet d'un suivi systématique et de rapports périodiques ;

f) les efforts pour suivre l'évolution des coûts informatiques dans leurs institutions respectives, en déterminant notamment le montant global annuel des coûts récurrents et des coûts ad hoc, et en détaillant les principaux éléments de coûts, sont renforcés ;

g) des évaluations après mise en œuvre des principaux investissements et projets informatiques sont effectuées conformément aux procédures et politiques de l'organisme en matière d'investissements informatiques.

22. Sur la base des recommandations ci-dessus, le Secrétariat confirme qu'à l'OMS, il existe plusieurs comités de gouvernance appropriés :

- Le Comité mondial de la gouvernance des technologies de l'information et de la communication, qui examine les questions liées aux technologies de l'information dans l'ensemble de l'OMS, et qui se compose des directeurs opérationnels à la fois au Siège et dans les Régions, ainsi que de représentants des unités techniques et de l'Administration.
- Le Comité des responsables du Système mondial de gestion (GSM), qui est composé des directeurs opérationnels (finances, ressources humaines, installations, planification, et technologies de l'information et des télécommunications) et des directeurs de l'Administration et des finances dans les bureaux régionaux. Le comité se réunit régulièrement pour discuter de la cartographie du Système mondial de gestion.

23. L'OMS confirme que le poste de directeur des technologies de l'information et des télécommunications au Siège de l'OMS se situe à un niveau de direction suffisamment élevé et que celui-ci a accès au Sous-Directeur général pour l'Administration, aux directeurs de l'Administration et des finances dans les bureaux régionaux, et aux directeurs d'autres domaines d'activité. À certaines occasions, le directeur des technologies de l'information et des télécommunications s'entretient directement avec le Directeur général.

24. En 2012, la stratégie des technologies de l'information de 2006 a été révisée afin qu'elle soit mise en conformité avec les besoins opérationnels, pour garantir que l'Organisation fonctionne de manière optimale. En outre, en 2013, le personnel des technologies de l'information du Secrétariat a travaillé à l'harmonisation des programmes, du budget et de la structure informatiques pour veiller à ce que les buts, les objectifs et la méthodologie soient unifiés et cohérents.

25. Le directeur des technologies de l'information et télécommunications présentera la stratégie informatique révisée, et les progrès accomplis à ce jour dans sa mise en œuvre, à la dix-neuvième session du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, en janvier 2014.¹ Un rapport annuel mondial sur les technologies de l'information a été établi et fait actuellement l'objet d'un examen avant publication.

¹ Voir le document EBPBAC19/4.

26. L'OMS met actuellement en œuvre plusieurs initiatives pour faciliter la gestion des résultats dans le domaine informatique. Par exemple, l'OMS a introduit :

- un tableau de gestion des projets afin de promouvoir la visibilité et de faciliter le suivi des initiatives moyennant une plate-forme commune permettant de faire rapport sur les projets informatiques dans l'ensemble de l'Organisation ;
- un catalogue des services informatiques aux niveaux mondial et local qui sera utile aux utilisateurs finaux des produits, des outils et des services ;
- une gestion du niveau de service pour évaluer les résultats des services informatiques moyennant la définition d'accords sur le niveau de service et d'indicateurs correspondants, ainsi qu'un suivi de ceux-ci ;
- une gestion du changement afin de gérer et de contrôler les changements dans l'infrastructure et les solutions informatiques, et de communiquer sur ceux-ci afin d'éviter des risques et un impact sur les services inutiles dans un environnement informatique complexe et étroitement intégré ;
- une base de connaissances informatiques, qui constitue un point de référence unique, en libre-service, pour les questions les plus fréquemment posées et l'information sur les services mondiaux.

27. Chaque responsable des technologies de l'information à l'OMS est responsable de la gestion de ses propres coûts. Pour l'exercice 2014-2015, le Département Technologies de l'information et télécommunications a également conçu des mécanismes pour faciliter la notification et le suivi des coûts à la fois locaux et mondiaux. Actuellement, les coûts encourus dans les unités techniques au titre de l'informatique manquent de visibilité : les équipes informatiques centrales, à la fois au Siège et dans les Régions, ne sont souvent pas pleinement consultées avant que les unités techniques n'engagent des dépenses au titre du personnel ou des activités.

28. Une évaluation après mise en œuvre des principaux investissements et projets informatiques est d'ores et déjà menée dans le cadre du processus de suivi standard, en particulier pour les investissements importants. Toutefois, l'Organisation prend note de la recommandation et renforcera son application auprès des directeurs de projets pour les initiatives de petite ou moyenne envergure.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

29. Le Comité est invité à prendre note du rapport.

= = =